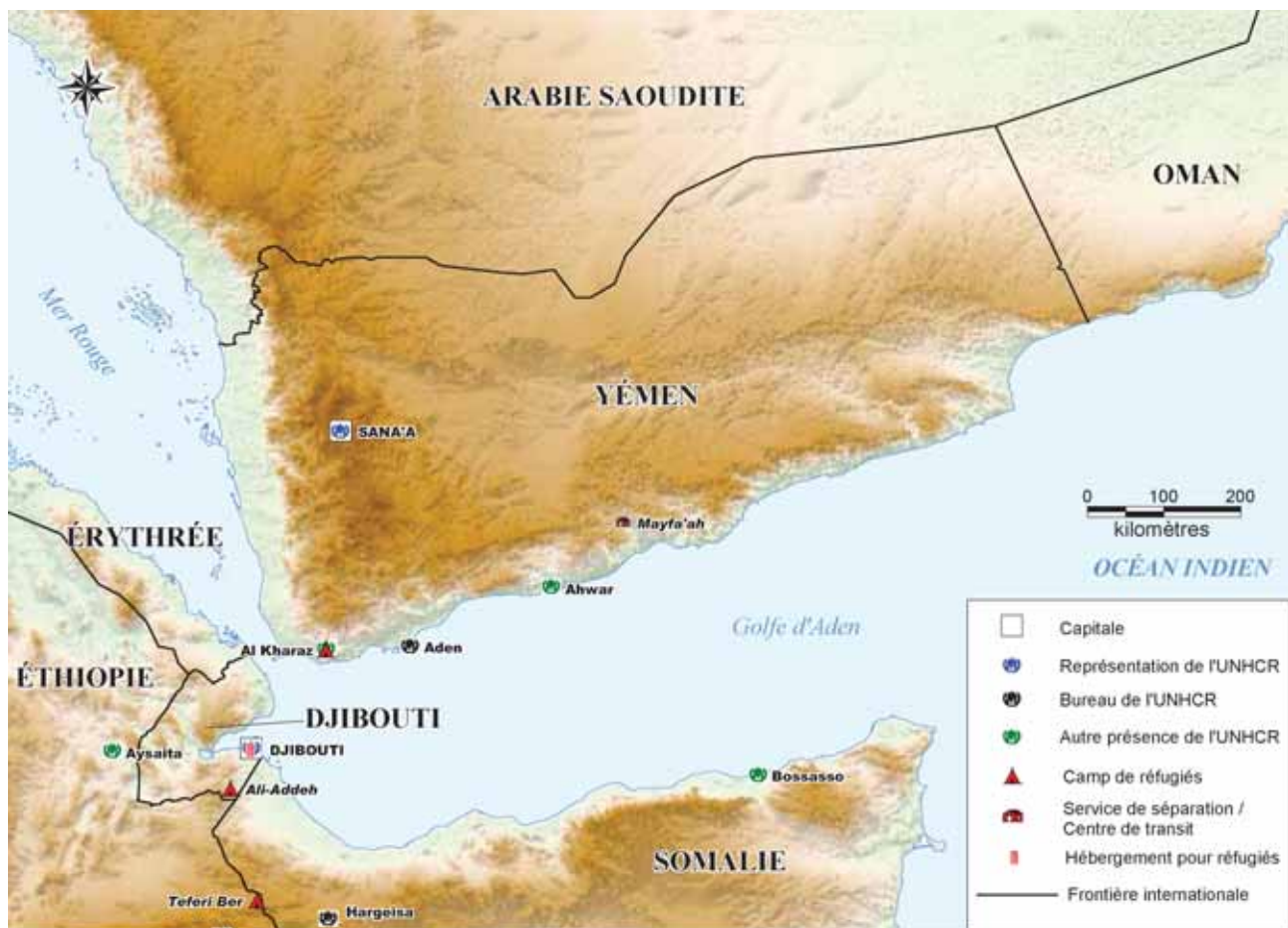


Yémen



Environnement opérationnel

Le Yémen, situé sur un parcours emprunté depuis longtemps par les migrants, relie la Corne de l'Afrique, aujourd'hui en proie à la pauvreté et à l'instabilité politique, aux pays pétroliers du Golfe. En conséquence, le pays fait aujourd'hui face à des difficultés uniques en leur genre. Il ne dispose pas des infrastructures nécessaires pour contrôler son vaste littoral, qui s'étire sur 2 400 km, et les lointaines frontières, longues de 1 800 km, qui le séparent du Royaume d'Arabie saoudite et du Sultanat d'Oman. Environ 25 000 personnes, chassés par les conflits et la pauvreté, traversent chaque année le Golfe d'Aden à l'aide de réseaux de passeurs. Ce mouvement perdure depuis plus de 16 ans, en dépit des périls de la traversée, de la cruauté des passeurs et du nombre de morts, qui ne cesse de croître.

Outre les Somaliens tentant de fuir le chaos qui règne dans leur pays, des groupes d'Éthiopiens rallient le Yémen au sein de flux mixtes, composés de demandeurs d'asile et de migrants. L'UNHCR ne peut pas entrer en contact avec ces ressortissants éthiopiens : certains sont arrêtés pour entrée illégale sur le territoire et placés en détention, tandis que d'autres sont expulsés. Par peur des forces de sécurité, bon nombre de migrants optent pour la clandestinité dès qu'ils pénètrent au Yémen, évitant de recourir à l'aide proposée dans les centres d'accueil de l'UNHCR. Leur objectif est de traverser le Yémen pour se rendre dans des pays de la

région du Golfe ou au-delà, en espérant y trouver un emploi. Bien que les demandeurs d'asile soient peu nombreux, seuls six pour cent d'entre eux présentent des demandes justifiant l'attribution du statut de réfugié.

En dépit de ressources économiques limitées, le Gouvernement du Yémen, qui est signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés, pratique depuis longtemps une politique de la porte ouverte à l'égard des Somaliens, qui bénéficient du statut de réfugié présumé (*prima facie*). Cependant, la charge associée à cette hospitalité est de plus en plus lourde à assumer. En 2006, plus de 25 000 Somaliens ont atteint les côtes yéménites. Au milieu du mois d'octobre 2007, plus de 21 600 réfugiés, somaliens pour la plupart, sont arrivés dans le pays. On estime qu'une centaine de milliers de Somaliens – au bas mot – vivent au Yémen ; s'ils résident en majorité dans des zones urbaines, plus de 9 000 réfugiés sont néanmoins accueillis au camp de Kharaz. Qui plus est, le nord du Yémen est en proie à un conflit qui provoque des déplacements internes de populations.

Besoins

Les réfugiés somaliens ont besoin d'une aide plus conséquente, tant en milieu urbain que dans le camp d'Al Kharaz. Les nouveaux arrivants sont de plus en plus nombreux à s'installer dans des abris de fortune, où ils

peuvent rester jusqu'à une année. Dans la zone urbaine de Basateen, située à la périphérie d'Aden, quelque 14 000 personnes vivent dans des conditions alarmantes.

En 2007, l'équipe chargée de l'intégration des critères de genre, d'âge et de diversité au Yémen a mené des évaluations participatives avec des réfugiés des deux sexes et des enfants à Basateen, dans le camp d'Al Kharaz et dans la capitale, Sana'a. Les réfugiés ont insisté sur leur situation économique précaire, l'impossibilité d'être autosuffisants, les lacunes de services et ont fait part de leur espoir quant à des propositions de solutions durables, notamment celle de la réinstallation. L'insuffisance des distributions de vivres et d'articles non alimentaires, tant dans le camp que dans les agglomérations, a entraîné l'apparition de graves problèmes de protection, une dégradation de l'état de santé de la population et une montée de la criminalité. À Basateen, la violence sexiste, notamment sous forme de prostitution de survie, tend à se généraliser.

Total des besoins

2008: 9 308 389 dollars E.-U.

2009: 6 788 092 dollars E.-U.

Objectifs principaux

Programme annuel

- Garantir une protection efficace à l'ensemble des réfugiés, des demandeurs d'asile et des autres personnes relevant de la compétence de l'UNHCR.
- Avec le Gouvernement, œuvrer au renforcement du cadre législatif et des capacités institutionnelles de protection et d'assistance des réfugiés.
- Dispenser une aide humanitaire et des services de base aux réfugiés et demandeurs d'asile hébergés dans le camp prévu à cet effet ou vivant en milieu urbain.
- Favoriser l'accès des réfugiés à l'enseignement et à la formation afin de leur permettre par la suite d'avoir des activités génératrices de revenus.

Programme supplémentaire

- Améliorer les structures d'accueil et renforcer l'aide aux nouveaux arrivants en matière de protection, de transport, d'enregistrement et de prise en charge des besoins essentiels.
- Offrir une assistance aux nouveaux arrivants, concernant notamment l'hébergement et les médicaments indispensables, et améliorer les services relatifs à la santé primaire, à l'éducation, à la sécurité du camp et à la distribution d'articles non alimentaires.
- Promouvoir des activités de renforcement de l'autosuffisance au profit des nouveaux arrivants accueillis dans des zones d'installation urbaines.

- Appliquer le Plan d'action en dix points pour faire face à l'arrivée illicite de ressortissants non somaliens, éthiopiens pour la plupart, en veillant à ce que les besoins des individus ayant des problèmes de protection ou de sécurité soient identifiés et pris en charge.

Cibles prioritaires en 2008 et en 2009

Cibles générales

- Les personnes réfugiées ou demandant l'asile au Yémen bénéficient d'une protection et d'une assistance conformes aux normes internationales.
- Les efforts d'information et de communication sensibilisent l'opinion au sort des réfugiés et favorisent une plus grande tolérance à leur égard.
- Le statut juridique des réfugiés sans papiers est régularisé en collaboration avec les autorités.
- L'autosuffisance, l'éducation et la participation des réfugiés aux activités communautaires bénéficient d'une attention accrue.

Cibles en 2008

- Tous les demandeurs d'asile retenus dans des centres pour immigrants ou des centres de détention locaux sont libérés.
- Tous les réfugiés (y compris ceux originaires d'autres pays que la Somalie) font l'objet d'une procédure adéquate d'examen et de sélection et reçoivent des documents appropriés.
- Au camp d'Al Kharaz, des latrines supplémentaires sont aménagées à l'intention des nouveaux arrivants, de sorte que le rapport d'une unité de latrines pour 20 habitants soit atteint.
- Les réfugiés nouvellement arrivés reçoivent des repas chauds dans les centres de transit.
- Tous les réfugiés ont accès à des soins de santé primaires.
- Quelque 200 familles de réfugiés vulnérables, vivant en milieu rural, reçoivent des abris ou des matériaux de construction.
- Tous les habitants du camp bénéficient d'une ration alimentaire égale à 2100 kcal par personne et par jour.
- Un millier de réfugiés environ bénéficient d'une aide au transport pour regagner leur pays de leur plein gré.
- Au moins 90 pour cent des enfants réfugiés sont scolarisés.
- Tous les membres de la population du camp reçoivent des articles non alimentaires.
- La population du camp dispose d'un volume d'eau potable égal à 20 litres par personne et par jour.



UNHCR/J. Björkqvist

A bout de force, ces survivants ayant tenté de traverser le Golfe d'Aden, attendent des secours sur une plage au Yémen.

Stratégie et activités

L'UNHCR s'emploiera à susciter, au sein de la communauté internationale, une prise de conscience quant à la situation du Yémen, afin d'encourager davantage de solidarité et un partage plus équitable des charges.

L'UNHCR continuera de procurer une protection aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux autres personnes relevant de sa compétence jusqu'à ce que le Gouvernement mette en place un système d'asile. À cet effet, le Haut Commissariat assurera la détermination du statut des demandeurs d'asile originaires d'autres pays que la Somalie.

La délégation de l'UNHCR au Yémen remédiera à certaines lacunes de l'assistance afin d'améliorer les conditions de séjour des Somaliens, en les rendant plus humaines et plus viables. La délégation entend mettre en œuvre le Plan d'action en dix points pour faire face à l'arrivée illicite d'individus originaires d'Éthiopie et d'autres pays que la Somalie et pour veiller à ce que les besoins des personnes ayant des problèmes de sécurité et de protection soient identifiés et pris en charge. Le Gouvernement bénéficiera d'une aide pour mettre en place un système national d'asile efficace.

Contraintes

Seul un tout petit nombre de réfugiés peut à l'heure actuelle bénéficier de solutions durables. Pour beaucoup de Somaliens, la solution du rapatriement n'est pas réaliste, tant que la situation dans leur pays ne donne aucun signe d'amélioration.

Les possibilités d'intégration sur place sont limitées et les efforts de l'UNHCR pour renforcer l'autosuffisance ne sont pas toujours accueillis avec enthousiasme par les réfugiés, qui préféreraient être réinstallés. L'option de la réinstallation en masse n'est toutefois pas possible, en raison du manque de places de réinstallation.

Les discussions que l'UNHCR a eues avec les autorités yéménites ont suscité des espoirs quant à une amélioration du partage international des charges dans le cadre du Plan d'action global pour la Somalie en 2005. Le Gouvernement s'étant dit préoccupé par l'insuffisance de l'appui international, l'UNHCR a augmenté ses budgets et ses activités au Yémen en 2007 et prévoit de redoubler d'efforts en 2008.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janv. 2008		Déc. 2008 / Janv. 2009		Déc. 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	Somalie	79 000	79 000	82 720	82 720	101 020	101 020
	Éthiopie	1 000	1 000	800	800	-	-
	Iraq	-	-	2 000	2 000	2 000	2 000
	Pays divers	500	500	500	500	-	-
Demandeurs d'asile	Éthiopie	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
	Iraq	-	-	2 000	2 000	2 000	2 000
	Pays divers	500	500	1 500	1 500	1 500	1 500
Total		82 000	82 000	90 520	90 520	107 520	107 520

Organisation et mise en œuvre

Présence de l'UNHCR

	2008	2009
Nombre de bureaux	3	3
Effectif total	67	67
Fonctionnaires internationaux	14	14
Collaborateurs nationaux	43	43
VNU	10	10

Coordination

Les activités de l'UNHCR sont exécutées en collaboration avec le Gouvernement du Yémen et appuyées par des institutions des Nations Unies et des ONG. Le PAM fournit des rations alimentaires de base à tous les réfugiés du camp d'Al Kharaz. Des efforts visant à répondre aux besoins des réfugiés dans le pays, conformément à l'évaluation conjointe et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, se poursuivent. L'Équipe des Nations Unies dans le pays envisage d'appliquer la méthodologie prévue par l'initiative « Unis dans l'action » pour venir en aide aux communautés démunies. L'idée serait de partager les responsabilités avec des organismes en charge de programmes dans les secteurs de l'assistance, de la protection et des services communautaires. Le quartier de Basateen, à Aden, bénéficierait d'une telle initiative.

Partenaires

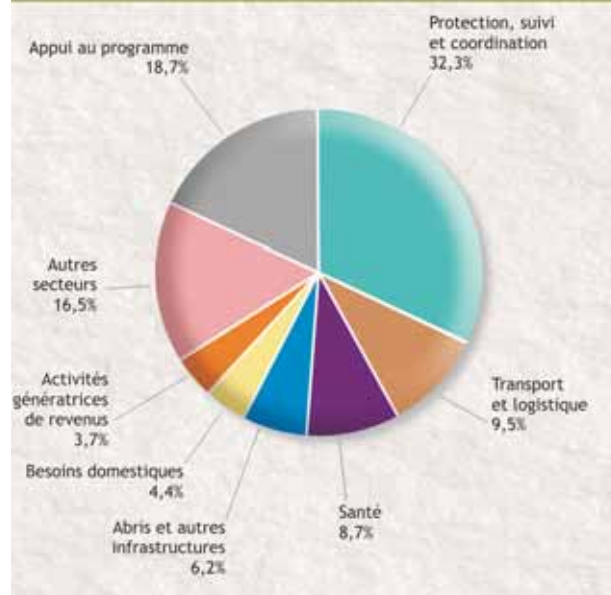
Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Ministère des Affaires étrangères.

Partenaires d'exécution

ONG : Charitable Society for Social Welfare, Cooperazione Internazionale, Interaction in Health and Development, Marie Stopes International (Yémen), Save the Children (Suède), Society for Humanitarian Solidarity.

Budget total par secteur 2008-2009



Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	2007			2008			2009
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	2 042 143	144 723	2 186 866	2 454 539	195 826	2 650 365	2 554 003
Abris et autres infrastructures	113 021	55 000	168 021	391 447	180 000	571 447	429 476
Activités génératrices de revenus	61 888	45 000	106 888	443 158	65 000	508 158	94 373
Appui opérationnel (aux partenaires)	383 227	65 000	448 227	221 281	185 000	406 281	155 843
Assainissement	11 902	60 000	71 902	27 685	110 000	137 685	27 685
Assistance juridique	266 563	60 000	326 563	62 604	140 000	202 604	262 064
Besoins domestiques	62 332	150 000	212 332	198 766	300 000	498 766	208 833
Eau	53 519	40 000	93 519	90 607	90 000	180 607	90 607
Éducation	216 984	100 000	316 984	176 180	200 000	376 180	221 484
Santé	361 284	155 000	516 284	538 609	330 000	868 609	538 609
Services communautaires	129 394	30 000	159 394	210 067	90 000	300 067	288 367
Sylviculture	3 496	0	3 496	0	0	0	0
Transport et logistique	171 128	140 000	311 128	639 595	200 000	839 595	682 659
Vivres	92 983	0	92 983	0	0	0	0
Total des opérations	3 969 865	1 044 723	5 014 588	5 454 538	2 085 826	7 540 364	5 554 004
Appui au programme	785 917	193 494	979 411	1 259 375	508 650	1 768 025	1 234 087
Total	4 755 782	1 238 217	5 993 999	6 713 913	2 594 476	9 308 389	6 788 092

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.